Équateur : Le CNE annonce des amendes pour absentéisme aux élections du 20 août

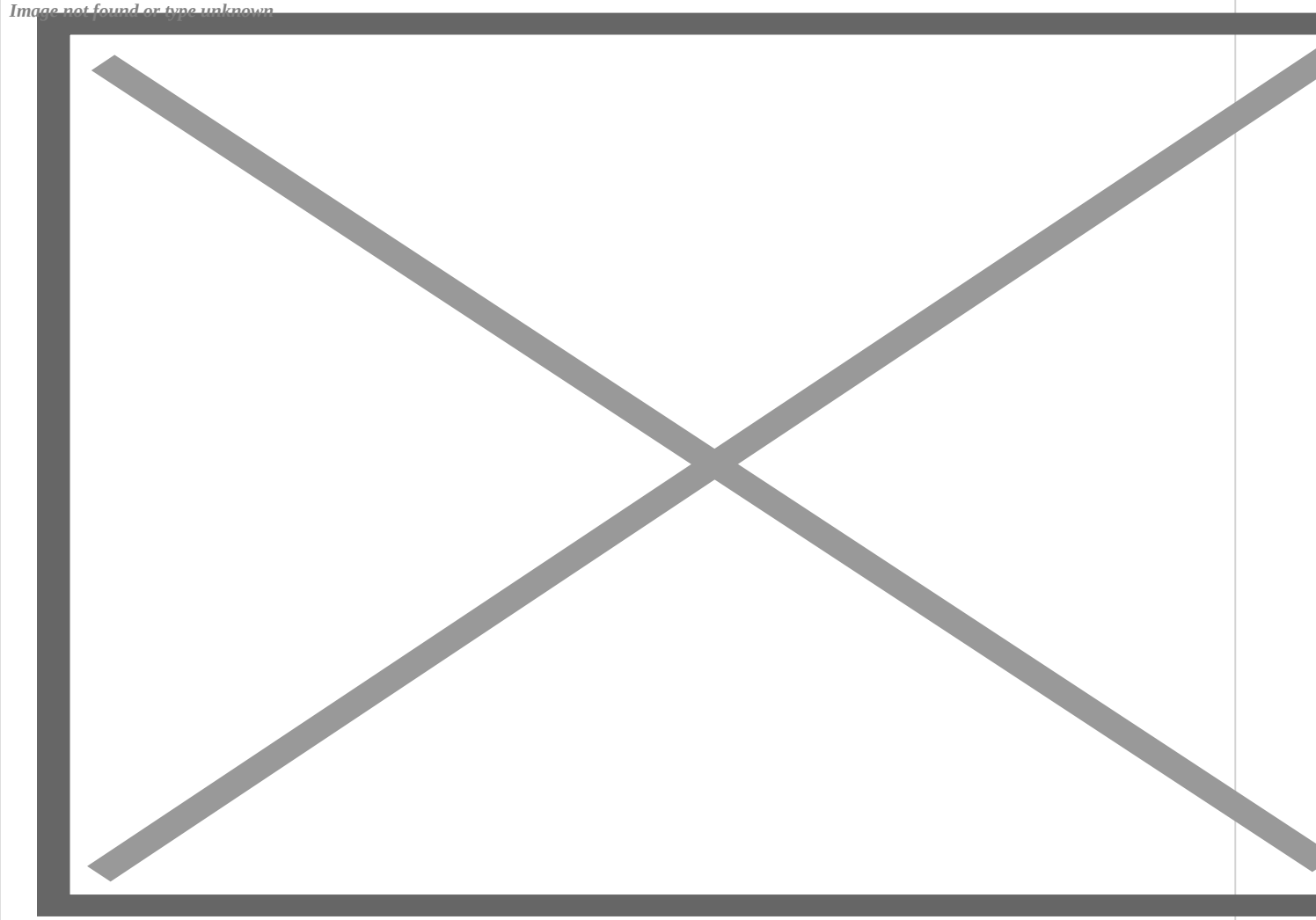

La Havane, 8 août, (RHC)- Le Conseil National Electoral (CNE) de l'Equateur a annoncé ce lundi des amendes allant jusqu'à neuf mille dollars à l’égard de ceux qui ne se rendront pas aux urnes le 20 août.

En ce sens, l'organisme électoral a averti que dans le pays andin, le vote est obligatoire et que, par conséquent, si un citoyen ne se rend pas aux urnes ou ne fait pas partie des tables de vote, il s'expose à de lourdes amendes.

Le Conseil National Électoral a rappelé que le paiement des amendes ne peut être exempté que par un mandat légal, pour des raisons de santé ou un empêchement physique, qui doivent être accompagnés d'un certificat médical, une calamité domestique grave survenant le jour de l'élection ou jusqu'à huit jours avant, qui doit être dûment justifiée.

Quelque 13 millions d'Équatoriens sont appelés aux urnes pour élire le président, le vice-président et les membres de l'Assemblée Nationale dans le cadre d'un processus extraordinaire et anticipé après que le président Guillermo Lasso a décrété la mort croisée, c'est-à-dire la dissolution du Congrès et la tenue d'élections anticipées.

Les électeurs équatoriens doivent également participer à un référendum sur l'extraction pétrolière dans la région de Yasuní, en Amazonie.

Source : Prensa Latina

---

https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/330769-equateur-le-cne-annonce-des-amendes-pour-absenteisme-aux-elections-du-20-aout

Radio Habana Cuba